

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

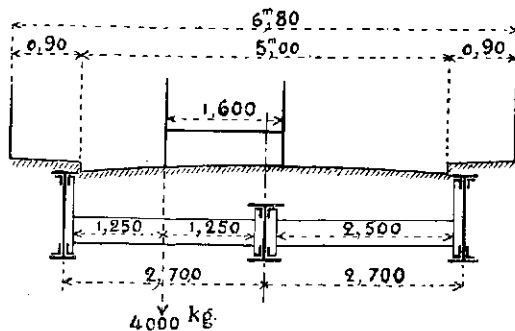
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Il nous reste à calculer les entretoises. Celles-ci, comme nous l'avons dit précédemment, sont espacées de 1 m. 50 d'axe en axe et assemblées aux poutres à l'aide de goussets.

Comme la partie de ces entretoises est seulement de 2 m. 50 et que l'empattement de la voiture d'épreuve est de 1 m. 60, il est évident que la surcharge la plus défavorable aura lieu lorsque l'une des roues se trouvera à l'aplomb du milieu de l'entretoise considérée; la seconde roue pèsera alors sur la seconde entretoise et la surcharge sur la première est égale à la moitié du poids de la voiture, soit 8000 kilogrammes.



Supposons que la charge permanente soit de 1450 kilogrammes par mètre courant, d'après l'avant-métré, le moment de cette charge permanente au milieu de l'entretoise sera :

$$\frac{1450 \times 2,50^2}{8} = 1132 \text{ kilogrammes.}$$

Le moment de la surcharge du véhicule sera :

$$\frac{4000 \times 2,50}{4} = 2500 \text{ kilogrammes.}$$

Et le moment fléchissant total :

$$\mu_t = 1132 + 2500 = 3632$$

Prenons une poutre simple à double T, de hauteur égale à 0,270 et dont le moment d'inertie soit :

$$I = 0,00007$$

Le module aura pour valeur :

$$\frac{I}{n} = \frac{0,00007}{\frac{1}{2} \times 0,270} = 0,000518$$

D'où le travail maximum de l'acier par millimètre carré :

$$R = \frac{\mu_t}{\frac{I}{n} \times 10^6} = \frac{3602}{0,000518 \times 10^6} = 7 \text{ kilogrammes.}$$

La poutre choisie satisfait donc aux conditions de résistance et de sécurité exigées.

Pour compléter ces applications, nous ferons l'étude d'un tablier de pont à deux travées solidaires comportant deux poutres à treillis formant garde-corps et supportant une chaussée empierrée établie sur une arc en béton portée par des voûtelettes en briques qui reposent sur les ailes inférieures des entretoises, ainsi que

deux trottoirs avec dallage en ciment supportés également par des voûtelettes reposant sur la semelle supérieure desdites entretoises.

Nous emprunterons notre exemple numérique à l'excellent ouvrage de M. Novat, *Cours pratique de résistance des Matériaux*.

Dans l'exemple choisi, les travées ont 25 m. 80 de portée chacune; les poutres à treillis sont espacées de 3 m. 80 d'axe en axe et reliées vers leur partie inférieure par des entretoises. La voie charretière à 2 m. 40 et les trottoirs 70 centimètres de largeur chacun.

Les surcharges admises dans le calcul sont celles qui peuvent être occasionnées par le passage de voitures à un essieu de 6000 kilogrammes ou de voitures à deux essieux de 8000 kilogrammes. On reconnaît que la surcharge la plus défavorable pour une entretoise correspond au passage de la voiture à un essieu et que le cas de surcharge le plus défavorable pour une poutre correspond au passage d'une file de voitures de 2000 kilogrammes à deux essieux, les trottoirs étant chargés dans les deux cas d'un poids uniformément réparti de 300 kilogrammes par mètre carré.

La longueur des entretoises entre goussets est de 2 m. 86; la charge permanente, supposée uniformément répartie sur toute la longueur d'une entretoise s'élève, d'après l'avant-métré, à 1369 kilogrammes par mètre courant; son moment fléchissant au milieu de l'entretoise sera donc :

$$\frac{1369 \times 2,86^2}{8} = 1341 \text{ kilogrammes.}$$

La position la plus défavorable pour l'épreuve de la voiture de 6000 kilogrammes aura lieu lorsque l'axe de cette voiture coïncidera avec l'axe de la chaussée; avec un empattement de 1 m. 60, les roues se trouveront dans cette situation à 63 centimètres de distance de chacun des appuis de l'entretoise.

Pour savoir quel est le moment fléchissant produit dans la section médiane par les charges de 3000 kilogrammes transmises en ces points par chacune des roues, il faut chercher, d'après la règle admise, le moment desdites charges ramenées au milieu de l'entretoise; on aura alors :

$$\mu_m = 2 \times \frac{3000 \times 0,63}{\frac{1}{2} \times 2,86} \times \frac{2,86}{4} = 1890 \text{ kilogrammes.}$$

La largeur des trottoirs dépasse les goussets qui supportent les entretoises de 0<sup>m</sup>28, il s'ensuit que lesdites entretoises supportent en outre la partie correspondante de la surcharge du trottoir à raison de 300 kilogrammes par mètre carré. Les entretoises étant supposées écartées de 1<sup>m</sup>69, cette surcharge supplémentaire a pour valeur :

$$P = 0,23 \times 1,69 \times 300 \text{ kg.} = 117 \text{ kg.}$$

et elle peut être considérée comme appliquée à une distance :

$$d = \frac{0,230}{2} = 0,115$$

de l'appui le plus voisin.

L'ensemble des surcharges relatives à chaque trottoir ramenées au milieu de l'entretoise est par suite égal à :

$$2 \times \frac{117 \times 0,115}{\frac{1}{2} \times 2,86}$$

et son moment fléchissant en ce point a pour valeur :

$$2 \times \frac{117 \times 0,115}{\frac{1}{2} \times 2,86} + \frac{2,86}{4} = 13 \text{ kg.}$$

D'où le moment fléchissant total :

$$\mu_t = 1341 + 1890 + 13 = 3.244 \text{ kg.}$$

En prenant une poutre composée de 3 décimètres de hauteur, ayant un moment d'inertie :

$$I = 0,0000817$$

soit un module :

$$\frac{I}{n} = \frac{0,0000817}{\frac{1}{2} \times 0,300} = 0,000545,$$

le travail du fer par millimètre carré sera au maximum :

$$R = \frac{\mu_t}{\frac{I}{n} \times 10^6} = \frac{3.244}{545} = 95 \text{ kg. } 5$$

Pour le calcul d'une poutre, nous considérons que la surcharge la plus défavorable se produit lorsqu'un chariot à deux essieux est placé au milieu du pont, les cinq chevaux en trois files, pesant chacun 400 kilogrammes, occupent alors une portée telle que le second chariot placé en avant a sa roue d'arrière sur la même travée à 0<sup>m</sup>90 de la pile intermédiaire, le troisième chariot est placé dans une position symétrique à l'entrée du pont, c'est à-dire que la roue d'avant ainsi que les cinq chevaux qui le trainent sont engagés sur la même travée.

Pour ramener cette surcharge au milieu de la travée considérée, il faut faire la somme des poids successifs correspondant à chaque essieu de 8000 kilogrammes, à chaque file de deux chevaux de 800 kilogrammes et d'un seul cheval de 400 kilogrammes, multipliés respectivement par leurs distances au point d'appui le plus rapproché et diviser cette somme par la moitié de la portée, on aura donc :

$$\frac{1}{\frac{1}{2} \times 25,80} [4000 (0,90 + 11,40 + 11,40 + 0,90) + 400 (2,40 + 9,90) + 800 (5,40 + 8,40 + 6,90 + 3,90)] = 9.534 \text{ kg.}$$

Ce poids serait supporté également par les deux poutres si la file des chariots était dans l'axe de la chaussée, mais il faut considérer la position la plus défavorable pour chacune des poutres, c'est celle évidemment qui se produit lorsque les roues des chariots sont au ras du trottoir. La verticale du centre de gravité du chariot passe alors à 1<sup>m</sup>50 de distance de l'une des poutres et à 2<sup>m</sup>30 de la seconde ; le poids supporté par la poutre la plus voisine est donc :

$$P = \frac{9.534 \times 230}{3,80} = 5.771 \text{ kg.}$$

Il est facile de voir que la surcharge de 300 kilogrammes que l'on impose dans le cas de l'épreuve par poids mort serait moins défavorable que la surcharge roulante. En effet, la charge uniformément répartie, par mètre courant, équivalente à la surcharge roulante, au point de vue du moment fléchissant produit au milieu de la travée considérée serait égale à :

$$p' = \frac{2P}{25,80} = \frac{2 \times 5.771}{25,80} = 448 \text{ kg.}$$

Comme chaque mètre courant de poutre correspond à une surface de chaussée égale à  $\frac{2,40}{2}$ , la surcharge de 448 kilogrammes ou de 450 en nombre rond détermine une charge par mètre carré de tablier de

$$\frac{450}{1,20} = 375 \text{ kg.}$$

qui est supérieure à la surcharge de 300 kilogrammes de l'épreuve par poids uniformément réparti. C'est donc le poids de 450 kilo-

grammes par mètre courant qu'il faudra introduire dans les calculs.

La charge totale par mètre courant de poutre se composera donc de la charge permanente résultant de l'avant-métré de l'ouvrage, soit 1750 kilogrammes ; de la surcharge de la voie charretière ou 450 kilogrammes et enfin de la surcharge d'un trottoir, soit 0,70  $\times$  300 kilogrammes = 210. On aura donc :

$$P_t = 1750 + 450 + 210 = 2410 \text{ kg.}$$

Comme il s'agit ici d'une poutre continue à deux travées, nous savons, d'après la théorie exposée précédemment, que les moments fléchissants aux différents points de chacune de ces travées dépendent simultanément des charges supportées par les deux travées ; en effet, en désignant par  $p_1$  et  $p_2$  les surcharges qui peuvent exister à la fois sur chacune d'elles, on a :

Pour la valeur du maximum des moments fléchisseurs qui se produit sur la pile intermédiaire :

$$\mu_m = \frac{(p_1 + p_2) a^2}{16}$$

Et pour les valeurs des moments maxima dans les travées :

$$\mu_n = \frac{(7p_1 - p_2)^2 a^2}{512 p_1}$$

Si l'on applique ces formules pour le cas où les deux travées sont chargées simultanément et supportent chacune la charge totale de 2410 kilogrammes par mètre courant de poutre, on trouve :

$$\mu_m = \frac{2410 + 2410}{16} \times 25,80^2 = 200.524 \text{ kg.}$$

et :

$$\mu_n = \frac{(7 \times 2410 - 2410)^2}{512 \times 2410} \times 25,80^2 = 112.797 \text{ kg.}$$

Mais on conçoit que par suite de la continuité de la poutre, il peut se développer des moments fléchissants plus grands, lorsqu'une seule travée est soumise à la surcharge, la seconde ne supportant que la charge permanente. Il conviendra donc d'envisager les quatre combinaisons possibles des charges et surcharges auxquelles peuvent être soumises au même instant les deux travées et de calculer les moments pour chacun de ces cas différents.

DYNAMIS.

## A PROPOS DES VOIES D'ACCÈS DE LA FAUCILLE

A la suite de nos récents articles, nous avons reçu la très intéressante lettre suivante :

Paris, le 20 septembre 1906.

Monsieur le Directeur de la *Construction Lyonnaise*

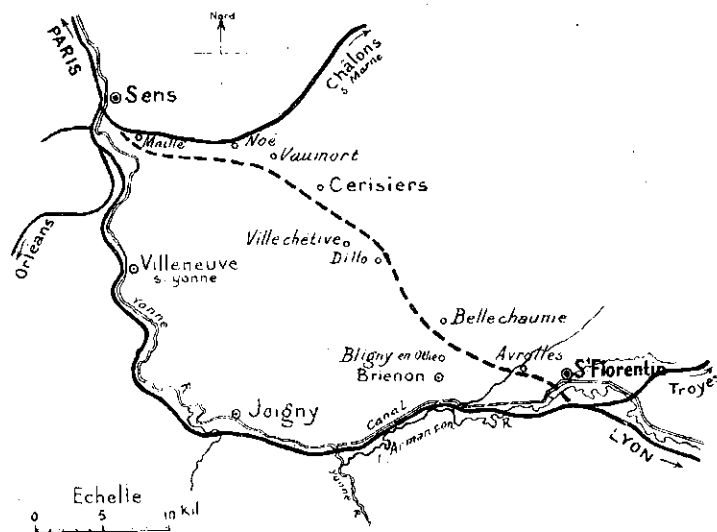
Comme suite aux nombreux articles publiés par votre Journal au sujet de l'établissement de nouvelles voies d'accès au Simplon et de l'amélioration des moyens de transport entre la France et l'Italie, veuillez me permettre d'appeler votre attention sur la possibilité d'obtenir une réduction de parcours de 17 kilomètres entre Paris et la frontière suisse, au moyen de l'établissement d'une ligne directe Sens et Saint-Florentin.

La ligne actuelle de Paris à Lyon suit, en effet, entre ces deux points, les vallées très sinueuses de l'Yonne et de l'Armançon sur un parcours de 60 kilomètres. Or, la distance entre ces deux points extrêmes pourrait être réduite à 43 kilomètres en construisant une ligne, qui, partant de Sens, se dirigerait sur Saint-Florentin en franchissant la faite séparatif des vallées de la Vanne et de l'Armançon, en passant par ou près Maille, Noé, Vaumort, Cerisiers, Villechétive, Dillo, Bellechaume, Bligny-en-Othe et Avrolles.

D'après l'étude que j'ai faite de ce tracé, la construction de cette ligne ne présenterait pas de difficultés d'exécution et les déclivités du profil en long ne seraient pas supérieures à 10 millimètres par mètre. Les dépenses d'établissement peuvent être assimilées à celles de la ligne voisine, à double voie, de Saint-Florentin à Troyes, dont le coût a été de 350.000 francs par kilomètre.

La ligne nouvelle entraînerait donc une dépense évaluée à  $350.000 \times 43 = 15.000.000$  en chiffre rond.

En tenant compte, d'une part, de la réduction de 17 kilomètres entre Frasne et Vallorbe et, d'autre part, du raccourci de 17 kilomètres à réaliser entre Sens et Saint-Florentin, on obtiendrait une diminution totale de 34 kilomètres entre Paris et la frontière Suisse, de sorte que la distance actuelle de 847 kilomètres de Paris à Milan par le Simplon ne serait plus que de 813 kilomètres, alors que par le Gothard elle atteint 897 kilomètres.



Dans ces conditions, la nouvelle percée des Alpes ne pourrait être que très favorable aux intérêts français et leur permettrait non seulement de lutter contre la concurrence allemande, mais encore d'étendre leur champ d'action avec l'Italie.

Il convient d'ailleurs de remarquer que les transports entre le nord de la France, Lyon, Genève et l'Italie, via Mont-Cenis ainsi que Marseille, bénéficieraient également du raccourci de 17 kilomètres entre Sens et Saint-Florentin.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

J. BOURDELAS,

Ingénieur Civil, 11, rue Le Verrier, Paris.

La proposition de notre aimable correspondant mérite d'être prise en très sérieuse considération.

Toutefois, nous nous permettrons de faire les remarques suivantes, qui paraissent de nature à faire douter de la possibilité de réalisation de ce projet s'il devait uniquement se borner au raccourci Sens-Saint-Florentin :

Tout d'abord, le P.-L.-M. ne cherche aucunement, pas plus, d'ailleurs, que les autres Compagnies, à rectifier les tracés actuels en réduisant les distances si les modifications à réaliser ne peuvent avoir pour but de lui amener un surcroît de trafic.

Or, le raccourci Sens-Saint-Florentin n'apporterait aucun supplément appréciable de recettes, car la région traversée ne comporte aucune agglomération importante : la ligne serait à établir, en effet, au travers de la grande forêt d'Othe, et il y aurait des pentes parfois assez accentuées pour atteindre le plateau et redescendre ensuite dans la vallée.

D'autre part, si l'économie de prix de transport serait réelle pour les voyageurs et marchandises quittant Paris à destination de l'Italie et du Midi de la France (économie qui se traduirait pour le P.-L.-M. en une réduction de recettes alors que cette Compagnie aurait, par contre, à dépenser 15 millions pour établir le raccourci et à accroître ses frais annuels d'exploitation), cela n'attirerait cependant pas une clientèle nouvelle, étant donné que les voyageurs pressés, venant d'Angleterre et des pays du Nord, trouveront meilleur compte à passer par la Belgique et l'Alsace-Lorraine, voire même en empruntant dans une certaine mesure nos lignes de l'Est, pour se rendre en Italie.

Quant aux marchandises, elles se rendront toujours par la voie la plus courte du port de transit (que ce soit Anvers, Rotterdam, Ostende ou parfois Dunkerque) au point de destination ; or, l'itinéraire exclusif, pour ces cas directs ou de voyage rapide, le détour par Paris et la ligne de Bour-

gnogne. En un mot, la France ne gagnerait pas un centime de plus comme transit, ni même comme voyageurs (ceux qui passent par Paris ou qui partent de cette ville emprunteront forcément la ligne de Dijon et le raccourci n'attirera pas un client de plus) ; donc, la nouvelle ligne, si elle était créée isolément, coûterait ainsi très cher pour ne donner, en somme, qu'une diminution de recettes à la Compagnie P.-L.-M.

Mais la question changerait si le projet de notre honorable correspondant pouvait être complété par la construction d'une ligne directe partant de Sens ou de Saint-Florentin pour aller rejoindre, en évitant Paris, les lignes du Nord vers Compiègne et Arras. Le grand port d'Anvers, qui se développe considérablement, pourrait ainsi déverser ou recevoir, via la France, voyageurs et marchandises à destination ou provenance d'Italie.

C'est ce que nous examinerons dans un prochain article.

SINED.

## L'Art et l'Enseigne

— FIN —

De tout ce long passé où l'art et la fantaisie coudoyaient souvent le grotesque, notre siècle utilitaire n'a conservé que la vulgaire réclame. Nous ne l'envisagerons pas sous sa forme la plus moderne, le prospectus ou l'annonce de journaux ; il ne nous reste plus à examiner l'enseigne que sous la forme d'affiche, où elle revêt un caractère d'ubiquité, totalement différent de son origine et sous l'aspect agrandi qu'elle a pris sur certaines façades de maisons. A l'une ou l'autre de ces manifestations, M. Henry Baudin a consacré des pages très curieuses dans son intéressant ouvrage *L'Enseigne et l'Affiche*, que nous avons plusieurs fois eu occasion de citer et dont nous le remercions d'avoir bien voulu nous communiquer quelques illustrations. Le lecteur aura grand profit à lire son remarquable travail, très documenté sur cette question, et rempli d'aperçus philosophiques inédits.

« Avec l'évolution de l'époque, dit ce savant auteur, des idées, des gens et des choses, le symbole disparut, de même que les attributs et les images représentatives. »

A quoi bon, en effet, une enseigne aujourd'hui ?

Les magasins modernes, agrandis, transformés, les dimensions et la richesse de leurs vitrines où s'étaient les produits autrefois entassés dans l'obscurité de l'échoppe, attirent et retiennent le regard bien plus que ne le ferait la plus séduisante enseigne.

La réclame, de son côté, que sous ses formes multiples, le journal, le prospectus ou l'affiche mettent sous les yeux de tous, rend également inutiles pour un produit qui veut devenir célèbre, le tableau, la sculpture, l'œuvre de ferronnerie auxquels avaient recours nos pères.

Toutefois, bien que moderne sous ces aspects, la réclame était connue des anciens. Elle n'était même pas employée exclusivement pour le commerce proprement dit. Pierre Louys nous apprend, en effet, dans son roman *d'Aphrodite*, où sont si bien décrites les mœurs de l'antiquité, qu'à Alexandrie, d'un bout à l'autre de l'immense paroi blanche du mur Céramique, des inscriptions se succédaient, écrites en noir. Quand un amant désirait se présenter à une courtisane, il lui suffisait d'écrire leurs deux noms avec le prix qu'il proposait ; si l'homme et l'argent étaient reconnus dignes, la femme restait debout, sous l'affiche, en attendant que l'amateur revint.

Et l'on pouvait lire des inscriptions de ce genre :

BACCHIS  
THERSITE  
2 OBOLES

Mais le prix offert n'était pas toujours d'une ironie aussi offensante et plus acceptable était l'offre suivante :

SESO DE CNIDE  
TIMON, FILS DE LYSIAS  
1 MINE

Pour n'avoir pas conservé cette publicité flagrante, la loi de l'offre et de la demande ne s'en pratique pas moins dans nos rues à peu près aussi ouvertement, et si les promeneurs des grandes villes ignorent le prix débattu, ils sont souvent témoins des marchandages du même petit commerce, également pratiqué dans des lieux que la morale réprovoque et que la police tolère, à la faveur d'une enseigne qui, pour n'avoir rien d'artistique, n'en brille pas moins dans la nuit comme le phare signalant au navigateur l'écueil à éviter ou l'entrée du port où il peut relâcher.

L'affiche, pendant de nombreuses années, resta limitée aux seules ressources des arts graphiques ; la lithographie ne lui permit longtemps que des dimensions restreintes ; la typographie atteignait de plus grands formats ; mais les progrès incessants des constructeurs de machines, les perfectionne-



Réclame moderne  
mutilant un gracieux édifice à Genève.

ments des procédés de reproduction ont amené dans ce mode de publicité, surtout depuis que les Américains et les Anglais ont ouvert la voie, une rénovation totale et ce sont souvent de véritables œuvres d'art qui font l'admiration du grand public et la joie des collectionneurs. Certaines d'entre elles, à côté des vues pittoresques de villes d'eaux et de lieux de villégiature, sont de réelles et délicieuses scènes de genre ; des artistes de talent ne craignent pas de s'y révéler maîtres et, tout récemment, un riche amateur offrait à ses invités, en guise de tableaux vivants, la mise en action des plus jolies affiches-réclames, sur une scène agencée à cet effet.

Malheureusement toutes les productions de ce genre sont loin d'avoir le même caractère artistique, et c'est un envahissement de papiers multicolores sans cesse croissant qui enlaidit la physionomie des rues et des monuments. Pour remédier à cet affreux bariolage apposé sans discernement, il y aurait lieu d'attribuer à cette publicité des emplacements déterminés, de façon à sauvegarder le bon aspect des rues et places.

M. Henry Baudin nous donne des exemples de la réclame moderne enlaidissant des édifices à Genève ; nous pourrions en citer des cas nombreux à Lyon, comme ailleurs, du reste.

Passé encore quand il s'agit pour un négociant d'annoncer son genre de commerce, de signaler sur sa façade, de transcrire par les matériaux employés le produit supérieur ou spécial dont il fait trafic. C'est ainsi que, par exemple, à Middeburgh, en Hollande, on remarque une habitation datant de

la Renaissance, appelée *Inde Steenrotse* (Au Rocher) ; elle a été édiflée par un maître carrier ou un marchand de pierres de taille qui a fait représenter sur une série de bas-reliefs qui décorent la façade les différentes opérations que subit une masse de pierres avant que d'être transformée en édifice.

Par ailleurs, c'est à la peinture qu'on avait recours, et la polychromie des façades, chère aux peuples orientaux, était aussi de mise au moyen âge dans de nombreuses villes de Suisse, Berne, Thoune, Schaffhouse, Lucerne, Bâle, qui en ont conservé des vestiges. On cite notamment à Lucerne la maison de l'apothicaire Muller, et surtout l'hôtel des Balances, qui est l'œuvre de Weingartner.

« De nos jours, un retour à cette coutume semble se produire et l'on rencontre des maisons peintes modernes à Bruxelles, à Londres, et dans un certain nombre de villes allemandes et suisses. »



Maison peinte moderne à Genève.

Cette coutume ne paraît pas être en faveur chez nous. Mais l'agrément des façades peut, à l'heure actuelle, être obtenu par des céramiques polychromes d'un effet très décoratif et harmonieux ou par la mosaïque ; nous voyons même celle-ci employée comme enseigne en plusieurs endroits de nos grandes rues, non plus sur les façades, mais sur le trottoir même.

Ne nous hâtons pas de considérer ce procédé comme une résurrection de l'enseigne. Car « nous pouvons dire que l'enseigne, la vraie enseigne pittoresque qui a pris son essor au moyen âge, et qui s'est manifestée de mille façons : fixe, suspendue ou vivante ; qui s'est transcrite dans tous les matériaux : pierre, bois ou fer ; qui s'est inspirée des faits religieux et militaires, des symboles et des outils ; nous pouvons dire que cette enseigne meurt au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, le siècle utilitaire ».

Nous ajouterons que cette décadence s'est achevée pendant tout ce siècle, et qu'en cours du XX<sup>e</sup>, si des magasins ou des établissements prennent un titre, ce ne sont que locutions banales, apposées par un procédé industriel, sans aucun symbole, sans charme, sans poésie, et d'où tout art est exclu.

HENRI SOILLU.

**ON ACHÈTERAIT** pour compléter collection les numéros épuisés suivants de la *Construction Lyonnaise* de la présente année 1906 : 16 janvier, 1<sup>er</sup> février, 16 mars. Les personnes qui pourraient disposer d'un exemplaire de l'un ou l'autre de ces numéros peuvent les présenter aux Bureaux du Journal où ils seront repris pour leur valeur.

## LYON EN 1906

## L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU BATIMENT A LYON

— SUITE —

Nous avons fait passer sous les yeux du lecteur une vue cinématographique et sommaire de l'histoire de la construction à Lyon ; nous allons maintenant aborder l'examen de l'industrie elle-même.

Une industrie qui, dans une ville comme la nôtre, a une histoire pareille, ne pouvait que se développer à l'époque d'activité où nous vivons, et prendre une grande extension, grâce aux moyens techniques et économiques dont elle dispose maintenant.

Les entrepreneurs lyonnais, formés à une excellente école et jouissant, comme tous les commerçants et tous les industriels de notre ville, de cette réputation justifiée de grande probité professionnelle dont nous avons le droit de nous montrer fiers, n'ont pas tardé à étendre leur champ d'action dans toute la région lyonnaise et à porter parfois très loin leur art et leur industrie.

Les départements voisins sont devenus fréquemment leurs tributaires, et bien longue serait l'énumération des églises, des monuments, des châteaux et des constructions de tous genres bâtis par eux dans le Lyonnais, le Forez, les Cévennes, le Dauphiné, la Savoie, les Dombes, etc., etc. On pourrait même en citer jusque dans la capitale, si fermée cependant aux artisans de la Province.

La construction industrielle est devenue une branche importante dans laquelle quelques maisons d'entreprise de notre ville se sont acquises une réputation aussi considérable que légitime ; c'est elle surtout qui a porté au loin la renommée des entrepreneurs lyonnais.

Un grand nombre d'usines aux destinations les plus variées ont été construites sur tous les points du territoire par nos concitoyens, auxquels on doit l'édification de la plupart des usines génératrices de traction électrique de France et l'aménagement d'une quantité d'usines de force hydraulique. Déjà, ils avaient autrefois doté maintes villes d'usines à gaz.

Quelques-uns même font de l'exportation ; ils ont exécuté et exécutent encore fréquemment des travaux importants en Suisse, en Belgique, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Turquie, dans la Russie et jusqu'en Asie et en Amérique.

L'importante armée de l'industrie de la construction comprend de nombreuses professions, sans parler des architectes qui en sont en quelque sorte les stratégestes ; ce sont : les maçons et les terrassiers, les tailleurs de pierre, les applicateurs de ciment, les carreleurs et mosaïstes, les menuisiers, les charpentiers, les serruriers, les peintres, les plâtriers, les vitriers, les plombiers-zingueurs et les couvreurs, les fumistes, les paveurs, les applicateurs d'asphalte, etc....

On peut évaluer l'effectif total des différentes professions dépendant de la construction à 32.500 hommes, comprenant les contremaîtres, ouvriers et manœuvres (1).

Le salaire annuel de cette armée représente une somme totale dépassant 44 millions (2).

\*  
\*\*

**MAÇONS ET TERRASSIERS.** — La plupart des entrepreneurs, des maîtres-maçons et de leurs ouvriers sont originaires, directement ou par leurs ancêtres, du Plateau Central ; c'est, en effet, dans la Marche et dans le Limousin que se recrutent depuis plus d'un siècle les maçons de Lyon ; quelques-uns aussi viennent de l'Auvergne et des départements avoisinant le Rhône, mais c'est la petite quantité.

Au début, la profession était exercée presque exclusivement par des émigrants, hommes laborieux et sobres, qui rega-

gnaient chaque année leur pays natal où ils allaient passer la mauvaise saison et rapporter leurs économies, qui servaient à payer le loyer du lopin de terre sur lequel la femme et les enfants vivaient l'été ; souvent aussi à l'acquérir ou à l'augmenter.

Peu à peu, un grand nombre se sont établis définitivement dans la ville où ils trouvaient du travail et y ont amené les leurs ; Lyon compte actuellement quantité de familles d'origine creusoise ou limousine qui s'y sont installées de cette façon, surtout dans la seconde moitié du siècle dernier.

Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, dix ans après la suppression des corporations, on comptait à Lyon 200 maîtres-maçons et 1.500 ouvriers, mais ces chiffres augmentèrent très rapidement, surtout sous l'administration du préfet-maire Vaisse, qui fut, ainsi que nous l'avons exposé dans la partie historique de ce travail, la période la plus prospère qu'ait traversée l'industrie de la construction.

A l'heure actuelle, on peut évaluer le nombre des entrepreneurs et des maîtres-maçons à plus de 400, dont les plus importants font partie de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments de Lyon et de la région (1).

Les entrepreneurs sont ceux qui se chargent des travaux importants et occupent, par conséquent, le plus grand nombre d'ouvriers ; quelques-uns font l'entreprise générale, c'est-à-dire se chargent de la construction complète de maisons d'habitation ou de rapport, de villas ou de châteaux et d'usines ou d'ateliers qu'ils livrent, suivant l'expression consacrée, « clefs en mains » ; certains d'entre eux assument parfois ainsi des entreprises très importantes et représentant jusqu'à un et même deux millions.

Les maîtres-maçons s'occupent seulement des travaux de maçonnerie proprement dits et ne se chargent que d'affaires plus modestes.

Beaucoup des entrepreneurs et des maîtres-maçons sortent du rang, soit directement, soit par leurs aïeux ; mais les connaissances techniques exigées par la profession devant être de plus en plus étendues, l'avenir appartiendra à ceux dont le bagage sera le plus complet ; les connaissances de l'entrepreneur surtout devront se rapprocher progressivement de celles de l'ingénieur et de l'architecte combinées.

Le nombre des ouvriers briqueteurs ou maçons et manœuvres maçons est assez variable suivant l'activité de la construction, mais on peut l'évaluer à 8.000 au moins et dire qu'il représente très sensiblement le quart de l'effectif ouvrier appartenant aux différentes corporations du bâtiment.

Dans ce nombre, on compte environ 5.000 ouvriers ou compagnons ; le reste représente les manœuvres et apprentis.

Par suite des difficultés créées par les Syndicats relativement à l'application des tarifs de salaires, il se fait de moins en moins d'apprentis à Lyon ; le recrutement des ouvriers se fait dans le personnel des maîtres-maçons de la banlieue de Lyon, et surtout de l'arrondissement de Villefranche, qui forme beaucoup d'apprentis.

Les salaires ont presque triplé depuis une quarantaine d'années ; en effet, avant 1865, la journée était de douze heures et l'ouvrier était payé de 2 fr. 50 à 3 francs. Le manœuvre, suivant sa force, de 1 fr. 25 à 1 fr. 75. Or, le tarif actuellement en vigueur, et qui date de la fin de la grève de 1897, fixe, pour la journée de dix heures, le prix de 0 fr. 60 l'heure pour les ouvriers et de 0 fr. 35 à 0 fr. 45 pour les manœuvres.

Les ouvriers maçons sont en général d'excellents ouvriers, sobres, travailleurs et foncièrement honnêtes ; le goût de l'épargne est très développé chez eux et la plupart réalisent de sérieuses économies.

Depuis la reconnaissance du droit de coalition, il ne s'est produit que quatre grèves ; la première date de 1875 et il n'y en a pas eu depuis 1897.

La dernière dura quatre-vingt-trois jours et aboutit à l'en-

(1) *Compte Rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Lyon pour l'année 1897.*

(2) Même ouvrage.

(1) Cette Chambre syndicale, parfaitement organisée, a été fondée en 1861, et compte actuellement près de sept cents membres.

tente suivante, qui ne changeait guère les conditions antérieures :

« La durée normale de la journée fixée à dix heures.

« Les contremaîtres non payés au mois et dirigeant une équipe de quinze ouvriers, 80 centimes l'heure.

« Les ouvriers, 60 centimes l'heure.

« Les manœuvres au-dessous de seize ans payés de 35 à 40 centimes ; au-dessus de seize ans, de 40 à 45 centimes l'heure.

« Les heures supplémentaires de 6 à 8 heures du soir payées 50 pour 100 en plus ; à partir de 8 heures du soir, le travail sera considéré comme travail de nuit et payé le double de celui du jour.

« La paye faite tous les quinze jours. »

Il faut rattacher aux maçons les terrassiers et les puisatiers, bien que les corporations aillent en se spécialisant de plus en plus et que les maçons ne consentent que difficilement à s'occuper des mouvements de terre, même lorsqu'il s'agit de creuser les fondations des bâtiments qu'ils sont appelés à édifier.

Le nombre des maîtres terrassiers patentés à Lyon est assez restreint ; la plupart des patrons ne sont guère que des tâcherons ou des maîtres ouvriers ; quant aux ouvriers mêmes, terrassiers ou puisatiers, leur nombre n'est pas inférieur à 1.000 ou 1.200.

Le recrutement se fait un peu partout, en dehors des cadres ordinaires ; il est fourni généralement par les campagnes environnantes.

Beaucoup de terrassiers viennent de la Savoie et même du Piémont et de la Lombardie ; ils sont de ce fait beaucoup moins stables et beaucoup plus nomades que les ouvriers maçons, dont ils sont aussi loin de posséder les qualités.

Le salaire est très variable, selon les connaissances professionnelles de l'ouvrier ; il varie de 40 et 55 centimes et parfois même 60 centimes l'heure. Les ouvriers payés le plus cher sont ceux qui peuvent au besoin diriger une petite équipe, les « boiseurs », c'est-à-dire ceux qui sont capables d'étayer convenablement une excavation, et les puisatiers.

Le Syndicat des ouvriers et manœuvres maçons de la Bourse du travail annonce 600 syndiqués ; il existe à la Bourse du travail indépendante un Syndicat des ouvriers maçons comptant 164 adhérents, et un Syndicat de manœuvres avec 89 membres ; enfin, il y a aussi un Syndicat mixte d'ouvriers et de patrons comprenant une centaine de membres.

Le Syndicat des terrassiers de la Bourse du travail compte 120 adhérents. Il n'y en a pas à la Bourse du travail indépendante.

(A suivre.)

MARTIAL PAUFIQUE.

## HOPITAL DU GRAND-LEMPS (ISÈRE)

Inauguré le dimanche 27 mai, au sein de fêtes magnifiques, ouvert officiellement le 14 juillet, l'hôpital-hospice du Grand-Lemps mérite, à tous égards, de fixer notre attention. Il s'élève au milieu de la propriété léguée par les époux Serpinet ; il est construit avec l'argent provenant à la fois de la location de cette propriété et des 30.000 francs laissés à cet effet par une dame, originaire de la localité, la veuve du colonel Crépy (ces 30.000 francs, placés pendant quelques années, ont été augmentés des intérêts) ; enfin, il fonctionne à l'aide des souscriptions recueillies par les soins empressés du maire, M. Fernand Dutruc. Œuvre essentiellement dauphinoise, créée par des Dauphinois, mise au point par le maire de l'important village dauphinois ! Pendant un demi-siècle, l'idée des bienfaiteurs a germé. D'une vigilance constante et de vigoureux efforts, il en est résulté une construction que l'architecte lyonnais, M. Frédéric Olgiaty, a eu la coquetterie

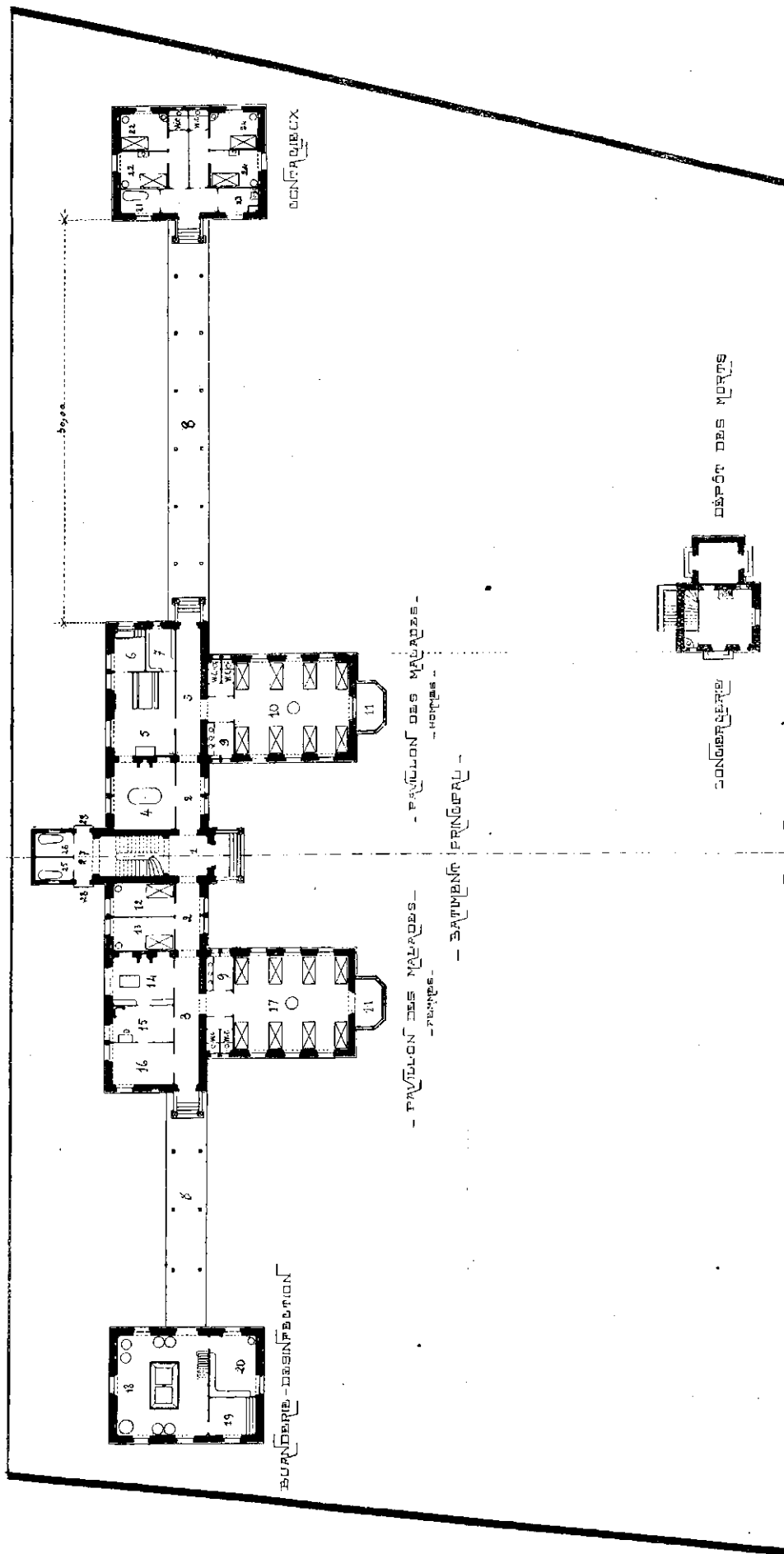
de faire simple, appropriée à son but, en s'inspirant des pensées dernières des braves cultivateurs si attachés à leur coin de terre et de celle qui s'éteignait à Hyères, loin de son pays natal, mais le cœur plein de lui, s'inspirant aussi des désirs de l'honorable maire entre les mains duquel la confiance des compatriotes disparus était si bien placée.

De même qu'on aime à voir apparaître dans un paysage l'émotion joyeuse ou triste que le peintre éprouva en son face à face avec la nature, de même qu'un sentiment nettement caractérisé par le ciseau du sculpteur vous retient devant le marbre, devenant matière représentative d'idées, l'accommodation de l'édifice à son usage plaît en architecture. Tenir compte du milieu ambiant pour donner au monument des masses en harmonie avec son cadre naturel, introduire les modifications que les découvertes des élèves de Pasteur appellent impérieusement : c'est là le côté attrayant du style de notre époque. Que souhaitons-nous aujourd'hui ? L'hygiène et l'utilité. Que détestons-nous ? L'artifice et le trompe-l'œil.

L'œuvre de M. Olgiaty donne satisfaction complète à notre goût et à nos aspirations. L'ensemble est séduisant et sévère, les détails parfaitement étudiés. Commodité pour les différents services, confort pour malades et convalescents, sobriété architecturale et décorative n'excluant pas, toutefois, une discrète élégance obtenue sans grands frais : cela fait que cette construction utilitaire peut être considérée comme un type réussi du genre, comme un modèle bon à étudier pour les œuvres philanthropiques de l'avenir à édifier dans les localités de moyenne importance. Pas d'exclusivisme, un éclectisme éclairé. Ici on n'a pas follement supprimé les traditions des siècles précédents, mais aux enseignements du passé se sont ajoutés l'intérêt du présent et les créations sagement réfléchies, celles qui échappent aux modes momentanées.

À l'extrémité du village en bordure de la route départementale du Grand-Lemps à Voiron, l'hôpital se développe dans l'air pur, abrité des vents du Nord par la montagne du Grand-Futeau. La maçonnerie en graviers et chaux lourde — le seul matériau fourni par le pays — a été recouverte de moulures de ciment. Aux soubassements des fenêtres du rez-de-chaussée, des briques vernissées de couleur donnent une note gaie ; se détachant de la toiture en tuiles mécaniques cannelées de Moirans, les briques rouges du campanile, où est fixée la cloche, au-dessus de l'horloge, accordent à la façade un cachet artistique que complète le perron s'avancant sur la cour d'honneur.

L'inspection du plan ci-contre permet d'apprécier l'heureuse orientation, la disposition ingénieuse des diverses parties d'un tout aux belles proportions, où se décèlent le souci de l'hygiène, la préoccupation d'introduire l'air et la lumière, la recherche du confortable. En un mot, cette construction affiche son but, sa raison d'être et cela au premier abord ; ainsi se formule le style original qui caractérise notre siècle de philanthropie, de socialisme, de luttes victorieuses contre les causes de dégénérescence de l'humanité. Voyez le corridor longeant la façade de 35 mètres du bâtiment principal, se prolongeant, si j'ose dire, par les galeries couvertes (promenoirs s'ouvrant et se fermant à volonté) jusqu'au pavillon des contagieux d'une part, jusqu'à celui de la buanderie d'autre part ; ce corridor, grande galerie communiquant avec les deux pavillons des malades (hommes et femmes), ayant vue sur la cour d'honneur de 14 mètres de largeur, dessert, à droite le réfectoire et la cuisine, à gauche les salles de blessés, d'opérations, le cabinet du docteur, la pharmacie et une salle de jour. Celle-ci est la salle de réunion des hôpitaux anglais, où les infirmières viennent se distraire de leurs périodes de travail, en même temps qu'elle constitue une halte agréable dans les allées et venues des convalescents, un lieu tranquille où nul bruit n'arrive. Aux pavillons des malades, un seul étage, pour que rien ne les incommode. Quant au bâtiment central, une couche de poudre de liège, saturée d'un lait de chaux, empêche le bruit de l'économat, de la lingerie, de l'ouvroir et de la communauté des reli-



- |  |                                |                                     |                                      |
|--|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Entrée principale.                  | 8. Galerie.                    | 15. Cabinet du Docteur.             | 22. Chambres de contagieux (hommes). |
| 2. Vestibule.                          | 9. Lavabos.                    | 16. Salle de jour.                  | 23. Tisane.                          |
| 3. Pronennoir.                         | 10. Salle de malades (hommes). | 17. Salle de malades (femmes).      | 24. Chambres de contagieux (femmes). |
| 4. Réfectoire hommes et femmes malades | 11. Terrasse.                  | 18. Buanderie.                      | 25. Salle de bains (hommes).         |
| 5. Cuisine et réfectoire.              | 12. Salle de blessés (hommes). | 19. Dépôt de linge                  | 26. Salle de bains (femmes).         |
| 6. Laverie.                            | 13. Salle de blessés (femmes). | 20. Rejassage.                      | 27. Passage.                         |
| 7. Office.                             | 14. Salle d'opérations.        | 21. Salle de bains pour contagieux. | 28. Service.                         |

PLAN DE L'HOPITAL DU GRAND-LEMPS, Architecte : M. Frédéric OLGIAHY à Lyon.

gieuses de troubler la quiétude de la salle de jour, le silence des salles de l'étage inférieur. Tout aussi parfait isolant du froid et du chaud, le liège a été employé dans les combles vastes, élevés, servant actuellement au dépôt des vêtements des malades, mais, dans le cas probable d'extension, pouvant contenir la lingerie et les chambres du personnel civil.

Ainsi l'agrandissement a été prévu, c'est ainsi que, pour la somme relativement modique de 125.000 francs, aux seize lits de malades, il sera possible, sans frais supplémentaires, d'en ajouter d'autres au fur et à mesure des besoins. En plus de ces seize lits, quatre lits pour les contagieux, huit lits pour les vieillards, deux lits pour la maternité, sans compter les cinq des religieuses et celui de la chambre payante; c'est déjà un résultat. Chaque sexe jouit par moitié des avantages; à chacun sa terrasse en plein midi, une salle de bains, un lavabo, des W. C., une tisanerie. Pas de coins sombres, partout une ventilation énergique par une aération que le large espace rendait facile. Un dépôt mortuaire, dissimulé derrière la conciergerie, complète une installation dont la richesse éclate principalement, selon les desseins qui ont présidé, dans la buanderie avec lessiveuses, grand lavoir, monte-charge, compartiment étanche pour recevoir le linge sale, dans le chauffage central à basse pression, dans l'éclairage électrique, dans la distribution de l'eau froide et chaude.

A cette heure, on ne fait plus crédit de rien même aux plus infimes détails. Nos édifices doivent être utiles, appropriés; l'art moderne est né de cette appropriation. M. Olgiaty l'a fort bien compris. C'est pourquoi il nous plaît de louer son ingéniosité, en même temps qu'il nous est agréable d'adresser nos félicitations au maire du Grand-Lemps pour le choix d'une collaboration si distinguée à l'œuvre qu'il désire faire sienne, à cause des immenses services à rendre à ses concitoyens, à cause de la volonté de retirer le bénéfice maximum de l'idée noble et généreuse des donateurs.

Les différents entrepreneurs ont été les suivants :

*Maçonnerie*, M. PERRIOLAT, de Roybon (Isère).

*Ciments*, M. SANNEJEAN, de Lyon.

*Charpente*, M. MILLAT-CARRUS au Grand-Lemps.

*Charpente métallique*, MM. NEYRET PÈRE ET FILS, de Lyon.

*Menuiserie*, M. GUILLOT, de Biol (Isère).

*Plâtrerie-peintures*, M. PELLINI, de Saint-Marcellin (Isère).

*Plomberie, installation des eaux chaude et froide, appareils sanitaires*, MM. PÉTAUIT et BÉNASSY, de Lyon.

*Fumisterie, chauffage, aménagement de buanderie et désinfection*, MM. REMILLIEUX, GELAS et GAILLARD, de Lyon.

*Serrurerie et fers forgés*, MM. LACROIX PÈRE ET FILS, du Grand-Lemps.

*Marbrerie*, M. GUINET, de Lyon.

A. TUOTIOP.

## CONCOURS

### MITRY-MORY

#### ÉCOLE DE FILLES

La ville de Mitry-Mory (Seine-et-Marne) ouvre un concours entre tous les architectes français pour la composition des plans et devis relatifs à la construction d'une école de filles.

Les projets devront être déposés à la mairie de Mitry-Mory avant le 10 novembre 1906, délai de rigueur. Les projets devront être établis avec la plus stricte économie.

L'auteur du projet classé premier sera chargé de la construction et recevra des honoraires à 5 pour 100 — sans frais de déplacement.

Le prix maximum du devis est fixé à 60.000 francs, y compris les honoraires de l'architecte.

Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est faite gratuitement.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

\* AIN. — La Commission du Pari mutuel a attribué une subvention de 100.000 francs à la commune de *Villars*, en vue de la construction d'un hôpital sur les plans de M. Coppé, architecte à Bourg.

\*\* ALLIER. — M. Baër, architecte, a établi les plans et devis d'un musée départemental et municipal à édifier à *Moulins*; la dépense sera de 175.000 francs.

\* ALPES-MARITIMES. — La construction d'un groupe scolaire est décidée à *Cagnes*; un crédit de 202.500 francs y est affecté. — Le pavage de la rue principale de *Roquebrune* est prévu pour 6.900 francs.

\*\* DOUBS. Un accord est intervenu avec l'État, pour la construction à *Besançon* d'un nouvel hôtel des Postes; une Bourse du Travail doit être aménagée dans la même ville.

\*\* DRÔME. — Le Conseil municipal de *Montélimar* a voté un crédit de 2.000 francs pour l'élargissement du boulevard Saint-Gaucher et a décidé la construction d'un fossé maçonné couvert en dalles pour l'écoulement des eaux du lavoir du faubourg Saint-James. — Un crédit de 1.430 francs a été voté par le Conseil municipal de *Romans* pour réparations urgentes à la Justice de paix.

\*\* HAUTE-SAVOIE. — Le Conseil d'hygiène a adopté un projet d'adduction d'eau du lac avec épuration, présenté par la Municipalité d'*Annecy*. — Le Conseil municipal de *Thonon* a adopté un projet s'élevant à 14.000 francs pour faire exécuter en régie, en raison des travaux spéciaux de captage et de fouilles, l'adduction des eaux de la source de *Fleysels*, que la Ville a récemment acquise.

\* ISÈRE. — Le Conseil municipal de *la Tour-du-Pin* a décidé la réfection de la passerelle reliant la rue du Bourbre au boulevard, et l'établissement d'une canalisation d'eau, rue Saint-Victor.

\*\* LOIRE. — Un crédit de 18.000 francs va être affecté à l'agrandissement de la salle du Conseil général à *Saint-Etienne*, où, d'autre part, la Municipalité a mis à l'étude un projet de transfert de l'hospice actuel de la Charité sur un autre point de la ville. — Prochainement, adjudication à *Rive-de-Gier*, sur la mise à prix de 24.500 francs, des travaux d'aménagement des nouvelles écoles des Ursulines. — Une passerelle métallique va être construite en régie, sur la Coise, à *Cuzieu*, pour le passage du chemin vicinal n° 4. — Le Conseil municipal de *Feurs* a approuvé la construction, au-dessus de la Grenette, d'une salle de spectacle, dont le montant sera de 25.000 francs environ, mais l'exécution de ce projet n'aura lieu qu'après achèvement des travaux d'adduction d'eau.

\* PUY-DE-DÔME. — On va construire à *Ambert* une école maternelle et une école de garçons.

\*\* RHÔNE. — Le Conseil municipal de *Turare* a voté un crédit de 855 francs pour établissement de canalisations d'eau et un crédit de 1.750 francs pour réparation à l'école des filles de la rue de la Platière. — La construction d'un abri à voitures à l'abattoir de *Givors* est décidée, d'après un devis s'élevant à 1.300 francs; la ville est autorisée par le Ministre des travaux publics à substituer un pont de 18 mètres d'ouverture, avec tabliers métalliques, aux arches en maçonnerie de 8 mètres où passe la ligne de *Givors* à la *Voulte*; la dépense sera de 106.200 francs.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Les Bureaux de la Voirie Municipale.

Les locaux que les bureaux de la Voirie municipale de Lyon occupaient rue Bellecordière, 28, sont à louer pour le 25 décembre 1906; une annonce de journal nous fait ainsi

savoir que l'important service de la Voirie doit être, avant moins de trois mois, installé dans un nouvel immeuble ; la Ville a choisi à cet effet les vastes locaux du Palais Saint-Pierre, rue de l'Hôtel-de-Ville, devenus vacants, dans le cours de cette année, par le départ de la Société Lyonnaise de dépôts, de comptes courants et de Crédit industriel, qui s'est fait édifier un superbe hôtel entre les rues Mulet et Bât-d'Argent ; il n'en a pas encore été fait mention dans le *Bulletin Municipal officiel*, et cependant les travaux d'aménagement demandent un assez long délai ; la ville aurait eu avantage à grouper les bureaux de l'Architecture et de la Voirie dans un immeuble spécialement construit à cet effet, adapté aux nécessités et exigences de ces administrations et sur un emplacement où la lumière indispensable aux dessinateurs de ces deux services n'aurait pas été interceptée par de hautes maisons, comme celles de la rue du Plâtre et de la rue de l'Hôtel-de-Ville ; de cette façon, les Musées et collections artistiques auraient pu s'accroître et être installés dans des conditions meilleures et plus pratiques dans les locaux du Palais des Arts ainsi agrandis. C'eût été une solution peut-être onéreuse pour l'instant, mais qu'une sage prévoyance eût pu rendre définitive ; en tout cas, guère plus coûteuse que les divers transferts de bureaux et les successifs aménagements et transformations que le Palais a déjà subis pour l'installation si peu pratique et si défectueuse du service de l'Architecture.

#### Les Entrepreneurs des Bouches-du-Rhône.

Les entrepreneurs des Bouches-du-Rhône faisaient jusqu'à présent partie, soit du Syndicat général du Bâtiment des Bouches-du-Rhône, soit de la Chambre syndicale des Arts et des Industries du Bâtiment ; le premier de ces groupements, affilié à la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est, avait proposé au second, qui a accepté, de désigner cinq délégués à l'Assemblée générale de la Fédération, qui vient d'avoir lieu. *Le Bâtiment Marseillais* annonce qu'un rapprochement entre ces deux Sociétés est décidé, et que la fusion, arrêtée en principe, sera un fait accompli dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain : le titre du nouveau groupement, abritant sous un même drapeau tous les industriels du bâtiment de cette région sera : Syndicat général des Industries du Bâtiment des Bouches-du-Rhône.

#### Le Repos hebdomadaire dans les Entreprises de transports.

Le Syndicat des Entrepreneurs de Transports de la Région Lyonnaise vient d'adresser au Ministre du commerce une lettre contenant diverses observations sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire. Nous regrettons que l'étendue de ce document ne nous permette pas de le publier *in extenso*. Les considérations très justifiées qu'il expose méritent le plus sérieux examen, et il est à désirer que, pour cette catégorie comme pour bien d'autres, l'application de la loi soit modifiée, de façon à ne pas être préjudiciable à une industrie qui ne peut s'accommoder de mesures générales édictées sans tenir compte des nécessités particulières à des exploitations variées.

#### L'Architecte exerce-t-il un métier ou une profession ?

Un propriétaire d'un immeuble de la rue Boursault, aux Batignoles, demandait récemment aux juges de la cinquième Chambre d'expulser un de ses locataires de l'entresol, un architecte, et réclamait 5.000 francs de dommages-intérêts, prétendant que le va-et-vient de clients, commerçants, entrepreneurs, enlevait à sa maison le caractère d'habitation bourgeoise. Le Tribunal, présidé par M. Blanc, a débouté le propriétaire des fins de la demande, et déclaré qu'il était mal fondé à soutenir que l'exercice de la profession d'architecte ne constituait pas une occupation bourgeoise.

#### Distinction honorifique.

Le samedi 6 courant, M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux

Postes et Télégraphes, est venu à Lyon inaugurer le nouvel immeuble affecté au service de tri et de distribution des postes, et édifié rue Dugas-Montbel, sur les plans de M. Clapot, architecte ; nous en avons donné la description dans notre numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1905. Il a ensuite visité le bureau central et les bureaux de quartier, et principalement le bureau des Terreaux, qui a récemment subi une transformation complète. *L'Illustration* a consacré un article élogieux à cette installation toute moderne et en a reproduit des vues intéressantes, en qualifiant à juste titre cette installation de *bureau modèle* ; c'est à M. Frédéric Giroud, architecte des Hospices civils de Lyon qu'est due cette transformation heureuse, exécutée en quelques mois, sans aucune interruption dans le service intense qui s'y exécute. Le Sous-Secrétaire d'Etat s'est montré très satisfait des dispositions adoptées, et il a remis à M. Frédéric GIROUD les palmes académiques. Nous applaudissons sincèrement à cette distinction méritée, et la *Construction Lyonnaise* est heureuse d'adresser en cette occasion ses plus cordiales félicitations au distingué architecte.

#### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1<sup>er</sup> au 10 Octobre 1906

LYON

- Rue Saint-Cyr, 51.* — Hangar. — Propr., M. Méral.  
*Chemin des Pins, 61.* — Hangar. — Propr., M. Maurel.  
*Rue Chaponnay, 50.* — Hangar. — Propr., M. Brunet. — Entrepr. M. Faugeron.  
*Rue des Petites-Sœurs, 12.* — Annexe. — Propr., M. Rambaud. — Arch., M. Nevière.  
*Rue des Archers, 10.* — Propr., Etat français (postes et télégraphes). — Arch., M. Chomel.  
*Quai Saint-Antoine.* — Construction d'un ponton-débarcadère sur la Saône. — Propr., Compagnie des Bateaux-Parisiens.  
*Gare Perrache.* — Hangar. — Propr., Compagnie P.-L.-M.

#### RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

- Saône-et-Loire.** — 6 octobre. — *Mairie de Bourbon-Lancy.* — Construction d'un aqueduc souterrain. Montant, 16.336 fr. 55. Adjud., M. Labaye, à Saint-Géraud-le-Puy (Allier), prix du devis.  
**Saône-et-Loire.** — 7 octobre. — *Mairie de Gueugnon.* — Construction d'une école maternelle. Montant, 30.590 fr. 41. Soumissionnaire : M. Chandioux, 1 p. 100 d'augmentation. — Adjud., MM. Perrier père et fils, à Montceau-les-Mines, prix du devis.  
**Saône-et-Loire.** — 8 octobre. — *Mairie de Chalon.* — Fourniture de casiers en chêne destinés à la bibliothèque. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. Prost, 6 p. 100. — Louchard, 6 p. 100. — Clerc, 5 p. 100. — Foret, 3 p. 100. — Adjud., M. Amiel, à Chalon, 7 p. 100 de rabais.

#### MISES EN ADJUDICATION

- Ain.** — Dimanche 21 octobre, 4 h. — *Mairie d'Arlod.* — Travaux de canalisation. Captation, conduites d'eau, fontaines, réservoirs, bassins et bouches d'incendie. Montant, 27.039 fr. 71. — Renseignements au secrétariat de la mairie ou chez M. Delbos, architecte à Nantua, auteur du projet.  
**Ain.** — Dimanche 21 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie du Poizat.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Construction d'un réservoir et amélioration du régime des eaux (le Village et le Replat). Montant, 27.447 fr. 86. Cautionnement, 1/20. — 2<sup>e</sup> lot. Fourniture et pose de 18 bacs en pierre de taille (les Granges). Montant, 7.200 fr. Cautionnement, 1/20. — Visa par M. Barre, agent voyer de la commune, trois jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.  
**Ain.** — Dimanche 28 octobre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Montréal.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Construction d'un préau et d'une salle de réunion à l'école de Lacluse. Montant, 6.113 fr. 36. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un hangar pour battense. Mont., 5.778 fr. 59. — Renseignements à la mairie et chez M. Delbos, architecte à Nantua, auteur du projet.  
**Ain.** — Mercredi 7 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 79. Rectification entre le point kilométrique 63 k. 050 et l'usine Roset, sur une longueur de 755 mètres 36. Montant du devis, 12. 14 fr. 91. Somme à valoir, 2.685 fr. 06. Cautionnement, 250 fr. — Les pièces devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de M. Picard, ingénieur en chef

des ponts et chaussées à Bourg, qui les visera pour constater la date de la présentation et les remettra au déposant, contre décharge, la veille de l'adjudication. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la préfecture (3<sup>e</sup> division, 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2° dans les bureaux de MM. les Ingénieurs, rue Voltaire, 29, à Bourg, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Gers.** — Samedi 20 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Construction d'un marché à la volaille à Gimont. 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, terrassements et réglage de la place, Montant du détail estimatif, 15.163 fr. 98. Somme à valoir pour cas imprévus, honoraires et déplacements de l'architecte, 1.236 fr. 02. Cautionnement à fournir soit en argent, soit en immeubles, 510 fr. M. André Francou, architecte à Auch, auteur du projet. — On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des autres pièces à la préfecture (2<sup>e</sup> division)

**Haute-Loire.** — Dimanche 28 octobre, 10 h. — *Mairie de Crazac.* — Travaux communaux. Construction d'une école au hameau de Vendets. Montant, 11.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Saône.** — Lundi 22 octobre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Lure.* — Travaux communaux. Adjudication à la mairie de Lure. 1<sup>er</sup> lot. Champagny. Construction d'une école de filles. Montant, 45.751 fr. 85. Cautionnement, 2.280 fr. Frais, 198 fr. 10. Auteur du projet, M. G. Fournier, à Lure. — 2<sup>e</sup> lot. Héricourt. Appropriation des étages du nouveau bâtiment de la Caisse d'épargne. Montant, 8.097 fr. 60. Cautionnement, 400 fr. Frais, 64 fr. 65. Auteur du projet, M. Vino, agent-voyer à Héricourt. — 3<sup>e</sup> lot. Aillevans. Construction d'un lavoir et d'un abreuvoir. Montant, 7.319 fr. 65. Cautionnement, 365 fr. Frais, 67 fr. 85. — 4<sup>e</sup> lot. Mignafans. Construction d'un logement pour l'instituteur. Montant, 6.756 fr. 62. Cautionnement, 335 fr. Frais, 93 fr. 05. Auteur des projets, M. Fournier. — 5<sup>e</sup> lot. Héricourt. Reconstruction du lavoir de l'Hôtel de Ville. Montant, 4.981 fr. 16. Cautionnement, 245 fr. Frais, 74 fr. 20. Auteur du projet, M. Vinot. — 6<sup>e</sup> lot. Cuve. Construction d'un pont à bascule et réparations diverses aux locaux scolaires. Montant, 3.088 fr. Cautionnement, 150 fr. Frais, 57 fr. 40. Auteur du projet, M. Fournier. — 7<sup>e</sup> lot. Montdoré. Construction d'un abreuvoir. Montant, 2.550 fr. Cautionnement, 125 fr. Frais, 41 fr. 90. Auteur du projet, M. Brouchoux, à Lure. — 8<sup>e</sup> lot. Châtenois. Etablissement d'une borne-fontaine avec réservoir, aménagement des privés des écoles et répar. diverses. Montant, 2.139 fr. 11. Cautionnement, 105 fr. Frais, 84 fr. 55. Auteur du projet, M. Colné, à Lure. — 9<sup>e</sup> lot. Pont-sur-l'Ognon. Construction d'une remise. Montant, 1.805 fr. 03. Cautionnement, 90 fr. Frais, 46 fr. 80. Auteur du projet, M. Fournier. — 10<sup>e</sup> lot. Lure. Réparations aux bâtiments de l'hospice civil et militaire. Montant, 545 fr. 60. Cautionnement, 25 fr. Frais, 22 fr. 85. Auteur du projet, M. Brouchoux. Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Saône.** — Mercredi 31 octobre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — Dampierre-sur-Salon. Travaux d'adduction et de distribution d'eau potable. Montant des travaux, 92.055 fr. 96. Cautionnement, 4.600 fr. Frais, 288 fr. 35. Auteur du projet, M. Colard, architecte, à Gray. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. Renseignements à la sous-préfecture.

**Isère.** — Dimanche 28 octobre, 11 h. — *Mairie de Revel.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Revel à Uriage. Construction de la partie comprise entre l'angle sud-ouest du cimetière et le ruisseau du Doméno, sur 881 mètres. Montant, 9.200 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Four, agent-voyer d'arrondissement, 3, avenue Thiers, à Grenoble. Renseignements à la mairie de Revel et au bureau de l'agent-voyer cantonal à Doméno.

**Isère.** — Dimanche 4 novembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.* — Adduction d'eau comportant : conduites en ciment, sidéro-ciment et fontes sous fortes pressions. Montant des travaux, 51.355 fr. 91. Cautionnement, 1.800 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Coururier, ingénieur des ponts et chaussées, rue Lieutenant-Chanaron, 8, à Grenoble. — Renseignements à la mairie et au bureau des ponts et chaussées, 8, rue Lieutenant-Chanaron, à Grenoble.

**Jura.** — Jeudi 25 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Tramways départementaux. Travaux divers. 1<sup>er</sup> lot. Tramway de Lons-le-Saulnier à Saint-Claude. Réfection du chemin de desserte « Sous Châtillon » et consolidation du talus droit de la voie, entre les points 50 k. 837 et 50 k. 849. Montant des travaux, 1.778 fr. 28. A valoir, 221 fr. 72. Total, 2.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Tramway de Clairvaux à Ponceine-le-Haut. Alimentation en eau et construction d'une remise à machines avec logement dans la gare de Saint-Laurent. Montant des travaux, 17.745 fr. 73. A valoir, 1.754 fr. 27. Total, 19.500 fr. — Renseignements dans les bureaux : 1<sup>o</sup> de la préfecture (2<sup>e</sup> division); 2<sup>o</sup> de M. Millot, ingénieur ordinaire, à Lons-le-Saulnier, 20, rue Rouget-de-l'Isle.

**Jura.** — Lundi 29 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. Le sous-préfet de Poligny donne avis que le lundi 29 octobre, à 2 h. 1/2 du soir, en l'hôtel de ville de Poligny, il sera procédé, à l'adjudication des travaux ci-après : 1<sup>er</sup> lot. Cuvier. Construction du chemin rural n° 1, dit des Esparrons, sur 1.503 m. Montant des travaux, 10.031 fr. 38. A valoir, 416 fr. 58. Total, 10.448 fr. 41. Cautionnement, 350 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Montmarlon. Construction d'une salle de mairie au-dessus du lavoir. Montant des travaux, 5.166 fr. 64. A valoir, 275 fr. 03. Total, 5.441 fr. 67. Cautionnement, 250 fr. Auteur du projet, M. Suchet, agent-voyer cantonal à Salins. — Visa par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Samedi 20 octobre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Adduction des eaux du Lignon. Etablissement d'une conduite pour desservir

les teintureriers de La Valette et la buanderie de l'hôpital à Bellevue. Montant, 53.406 fr. A valoir, 1.594 fr. Total, 60.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr.

Visa par M. l'Ingénieur-Directeur de la Voirie, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Mardi 23 octobre, 1 h. — *Mairie de Saint-Georges-en-Couzan.* — Construction d'une conduite d'eau. Fourniture et pose (transport compris) d'une conduite en fonte de 0,07 de diamètre intérieur à joints en caoutchouc. 370 m. à 4.25. Montant, 1.572 fr. 50. Déblais et remblais pour tranchée, 370 ml. à 0,50. Montant, 185 fr. A valoir, 110 fr. Total, 1.857 fr. 50. Cautionnement, 50 fr. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 21 octobre, 1 h. — *Mairie de Magneux-Haute-Rive.* — Construction d'une école de filles. Terrassements et maçonnerie. Montant, 7.344 fr. 75. — Charpente et menuiserie. Montant, 2.930 fr. 21. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.169 fr. 10. — Serrurerie. Montant, 1.301 fr. 94. — Couverture et zinguerie. Montant, 774 fr. 87. — Mobilier scolaire (réservé). Montant, 500 fr. A valoir, 1.479 fr. 13. Total, 15.500 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa par M. Bruyère, architecte à Grézien-le-Marché (Rhône), cinq jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 28 octobre, 2 h. — *Mairie d'Iguerande.* — Aménagement d'un bureau des postes. Montant, 3.471 fr. 45. A val., 128 fr. 55. Total, 3.600 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Jourdiar, architecte, à Charolles. Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 5 novembre, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Construction d'une annexe au théâtre. Montant, 1.468 fr. 13. A valoir, 181 fr. 87. Total, 1.650 fr. Cautionnement, 60 fr. Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Mercredi 31 octobre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Charolles.* — Gueugnon. Chemins de grande communication n° 25 et 66. Construction de trottoirs avec demi-caniveaux, entre l'avenue de la Gare et le chemin n° 8, sur 425 mètres. Montant des travaux, 15.746 fr. 28. A valoir, 2.253 fr. 72. Total, 18.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 11 novembre, 1 h. — *Mairie de Saint-Sorlin.* — Travaux communaux. 1° Alimentation du lavoir du Puizat; 2° fourniture et pose d'une borne-fontaine au Calvaire; 3° fourniture et pose d'une borne-fontaine avec abreuvoir sur la place des Touziers et d'une pompe à chapelet sur le puits des Touziers; 4° construction d'une passerelle sur le bief de l'usine de Tomachot; 5° réparation au lavoir de la Carrijaques. Montant, 3.886 fr. 11. A valoir, 399 fr. 60. Total, 4.285 fr. 71. Cautionnement, 142 fr. 86. — Visa par l'architecte, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la mairie.

**Var.** — Jeudi 25 octobre 1906, 2 h. — *Port de Toulon.* — Direction des travaux hydrauliques. Construction d'un hôpital sur le terrain de Sainte-Anne (1<sup>er</sup> lot). Montant, 1.100.000 fr. Cautionnement, 36.600 fr. — Renseignements à Toulon, à la Direction des travaux hydrauliques (bureau des marchés). Les certificats de capacité pour le visa prévu par l'article 3, paragraphe 2 des conditions générales du 1<sup>er</sup> juillet 1884.

**Ministère de la Guerre.** — Mercredi 24 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture de 4.500 caisses à pain de guerre, en trois lots égaux, livrables à la manutention militaire.

Renseignements à la première sous-intendance militaire, 31, cours du Midi.

**Ministère de la Guerre.** — Vendredi 26 octobre. — *Mairie de Marseille.* — Service du génie. Chefferie de Marseille. Travaux à exécuter dans la place de Marseille pour la réorganisation de la batterie de Caveaux. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, roctages, maçonneries, pavages, carrelages, dallages, travaux en ciments, couvertures en tuiles, asphaltes et bitumes. Montant, 207.362 fr. 90. Frais imprévus, 12.837 fr. 10. Total, 220.200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Montant, 9.449 fr. 40. Frais imprévus, 620 fr. 60. Total, 10.070 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie, quincaillerie, ouvrages en tôle et en fil d'acier. Montant, 59.154 fr. 79. Frais imprévus, 4.645 fr. 21. Total, 63.800 fr. Dépôt de garantie exigé : 1<sup>er</sup> lot. 3.000 fr. 3<sup>e</sup> lot. 1.000 fr. Cautionnement définitif. 1<sup>er</sup> lot. 11.000 fr. 3<sup>e</sup> lot. 4.000 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie de Marseille, 17, rue Fongate, où l'on peut en prendre connaissance. Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 16 octobre 1906. Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

**Ministère de la Guerre.** — Samedi 27 octobre, 2 h. — *Mairie de St-Etienne.* — Service du génie. Travaux du 2<sup>e</sup> lot à exécuter pour l'entretien des bâtiments militaires de la place de Saint-Etienne, pendant les années 1907 à 1909. Cloisons en briques et plâtre, ouvrages au plâtre, charpente, menuiserie, peinture et vitrerie. Montant annuel, 14.000 fr.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard, avant le 10 octobre, à M. le Directeur du génie, à Clermont-Ferrand. Renseignements aux bureaux de la chefferie du génie, à Saint-Etienne, rue d'Annonay, 31.

**Ministère de la Guerre.** — Lundi 12 novembre, 10 h. — *Mairie de Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois de diverses essences. 3.000 mc. de chêne en grume, en 150 lots de 20 mc. chacun. 50 mc. de peuplier de Hollande, dit Grisard, en grume, en 5 lots de 10 mc. chacun. 50 mc. de frêne en grume, en 5 lots de 10 mc. chacun. 1.200 chênes en brian pour timons, en 24 lots de 50 timons chacun. Cautionnement provisoire, 150 fr. par lot pour chacun des 150 premiers lots, 50 fr. pour les autres lots. — Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Besançon, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

SPECTACLES

**GRAND THÉÂTRE** Ce soir mardi, *Sigurd*, grand opéra en 4 actes et 9 tableaux, musique de Reyer, avec MM. Verdier, Gaidan, Sylvain, Lafond; Mmes Pierens et Meynis et toute la même interprétation qui a assuré le grand succès de la première représentation. — Demain mercredi *Lakmé*, avec le concours de Mme Lise Landouzy. La location est ouverte pour ces deux représentations de 10 heures du matin à 6 h. 1/2 du soir, dans l'atrium du Grand-Théâtre. Téléphone 9 80 Les dames en chapeau sont seules admises aux fauteuils d'orchestre, côté pair.

**CÉLESTINS** Les deux représentations de dimanche ont été pour *la Main Passe*, l'affirmation d'un succès qui rappelle celui du *Sursis* et du *Libre-Echange*. Il eut fallu voir la salle, au deuxième acte, secouée par un rire contagieux qui alla crescendo durant les mémorables scènes où le « pochard » Hubertin se trouve amené à « caquarder » tous ceux qui envahissent un domicile qui d'ailleurs n'était pas le sien. La scène croustillante du lit est jouée à la perfection par Mlle Dickson et M. Lorrain auxquels ce brave Régner (M. Chana) donne une placide et amusante réplique. *La Main passe*, qui sera donnée tous les soirs de cette semaine, comporte 4 actes, c'est-à-dire trois heures ininterrompues de la plus savoureuse gaieté.

**NOUVEAU-THÉÂTRE** S'il existe à Lyon une troupe parfaitement homogène, composée d'artistes travailleurs et de talent, n'ayant d'autre souci que celui de donner satisfaction au public lyonnais, en faisant du très bon théâtre, c'est bien celle que dirige Mévisto, avec toute sa conscience artiste de grand comédien et d'habile metteur en scène. Depuis le commencement de la saison, les spectacles qui se sont succédé, sans défaillance aucune, et quel que soit leur genre, ont tous mérité des éloges, et ceux à venir sont appelés à nous intéresser vivement, car, plus encore que par le passé, Mévisto va remplir le programme de décentralisation qu'il s'est tracé et qu'il nous a promis. C'est ainsi qu'après *Blanchette*, qui marqua les débuts de Brieux au Théâtre Libre, il va nous donner les *Mentons bleus*, en un acte, que Georges Courteline lui a remis pour en faire la création à Lyon. D'autres pièces, inédites également — et cependant c'est la quatrième donnée au Nouveau-Théâtre en un mois — suivront encore, et la plus prochaine, que nous avons déjà annoncée: *Monseigneur* est à l'étude depuis quelques jours; son auteur en dirigera les répétitions. Cette œuvre puissante et vive en même temps, qui comporte des effets scéniques d'une intensité extraordinaire, sera certainement la création la plus sensationnelle, la plus retentissante qui aura été faite à Lyon.

**CASINO-KURSAAL** Chaque soir, l'affluence des spectateurs est énorme au Casino-Kursaal qui, plus que jamais, sait mériter toutes les préférences du public par l'heureuse composition d'un programme toujours nouveau, dont l'attrait grandit sans cesse. C'est au tour de Yannel à nous faire entendre ses créations, qui lui valent de longs

applaudissements; les Flems et Brock's sont toujours désopilants, surtout dans leur boxe aérienne; les Trois Linotes continuent à charmer le public; à ce noms il faut encore ajouter ceux des trois sœurs Panaitescu, les merveilleuses fil de féristes, des Folies-Bergères de Paris; Farjoux, le bon chanteur de genre de la Cigale; de Mars, l'excellent diseur grivois du Concert Parisien et la Tanagra, la jolie comique danseuse de l'Eldorado.

Mardi 16, grande soirée mondaine, avec Paulette Darty, la célèbre étoile parisienne, la créatrice de la valse chantée, dont la réputation est universelle, qui, pour trois jours seulement, vient nous faire entendre ses plus récentes créations; début de Norwov, surnommé *l'homme qui m'a fait rire*; des trois sœurs Lewandowski, danseuses à transformations; de Reine Marie, chanteuse à voix de la Cigale, et première de *Le Paravent*, vaudeville en un acte.

Jeudi, 18 octobre, gala mondain: Xavier Privas, notre compatriote, viendra nous émouvoir et nous empoigner avec ses belles chansons poétiques, qui lui ont valu le titre de *Prince des Chansonniers* et aussi la Légion d'honneur. Avec Xavier Privas paraîtra aussi Paulette Darty, pour sa dernière représentation à Lyon, ainsi que toute la troupe, attractions comprises.

**HORLOGE** Cette semaine, la sympathique direction du Théâtre-Concert du cours Lafayette nous ménageait une réelle surprise et c'en est une, en effet, que la venue de la grande étoile parisienne, Henriette Leblond, surnommée à juste titre la Thérèse moderne; Henriette Leblond est une des plus réputées célébrités du jour; elle interprète la chanson avec Ame et sentiment, passant brusquement de la gaieté exubérante au tragique farouche. Et puis c'est une réelle aubaine, car de longtemps on ne pourra entendre Henriette Leblond qui part pour l'Amérique, incassament. Henriette Leblond passera à 9 h. 10 minutes très exactement. *Maitre Fraiminois*, est un grand succès, chaque soir de 9 1/2 à 11 h. 1/4 on entend les éclats de rire qui se succèdent sans interruption aux trois tableaux de cette désopilante fantaisie. Le Tribunal est un acte inénarrable de cocasserie et d'imprévu et l'interprétation plus que parfaite. Mlle Laviollette, artiste convaincue, joue *Maitre Fraiminois* avec autorité; Mme Jombram est toujours l'exquise comédienne que l'on connaît; Mlle Rose Mousse excelle dans les ingénuités comiques; quant au côté masculin comment ne pas s'esclaffer avec des comiques aussi entraînants que les Gerold, Poncet, Snopp, Lafage, Ravinet, Bruneaux, Neries, Blanchard, etc. *Maitre Fraiminois*, la plus divertissante des pièces actuelles, est précédée d'une attrayante partie-concert où défilent une vingtaine de bons numéros, puis Niue Dalhret, l'exquise diseuse grivoise; Maggie Legrand et la grande étoile Henriette Leblond. Tous les dimanches et fêtes, matinée.

L'Imprimeur-Gérant: A. REV.

Lyon — Imprimerie A. REV., 4 rue Gentil. — 43491

**Tirage :**  
**le 20 Mai 1907**

# LOTÉRIE D'ARLES

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

**Construction d'un Hôpital-Hospice**

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

**120.000 fr. — 10.000 fr.**

5 lots de **1.000 fr.** — 10 lots de **500 fr.** — 100 lots de **100 fr.**

**Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.**

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 bil. ets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

**VE A. DEMOLINS**, Fabricque de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabricque de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES**, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique : RIVAGIER

## RIVORY & JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

TÉLÉPHONE 28-88

### FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes  
Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Furgeurs et tous autres accessoires

Représentants : Société Escout et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans  
et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES  
Wagonnets et autres Appareils de la voie

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

**TEINTURE**

LYON

**DÉGRAISSAGE**

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

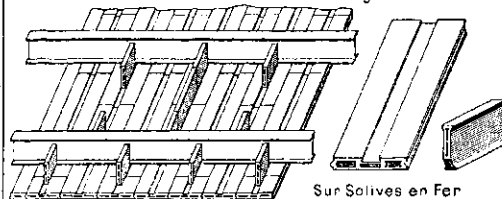
TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

## NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

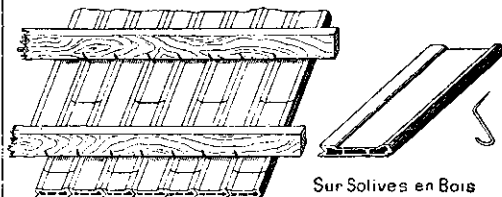
(HOUDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES  
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE  
ET INCENDIE  
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ  
ADAPTATION FACILE A TOUTS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES  
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS  
RENSEIGNEMENTS.

TOULIERIES CANCELON FRANCOIS. ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de Sèze, 63, LYON (Télép. 20.92).

## CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

### CHARPENTES EN FER

## J. EULER & FILS

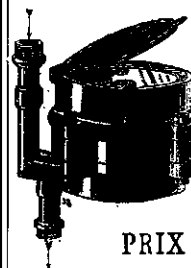
296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour  
Usines et Bâtiments

## SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,  
Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUTS LES

COMPTEURS

PRIX : 45 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89